



Mai 2023



Les informations concernant la transformation du site de Lardy avec le passage au tout électrique arrivent au compte-goutte. On nous montre quelques organigrammes lors des All-Staff-Meetings ou en RUET mais les salariés qui verront leur contrat transféré le 1<sup>er</sup> octobre 2023 lors de la création d'Ampère ne savent toujours rien quant à la nature de leurs droits liés à ce transfert, bien que nous en ayons une idée depuis l'externalisation de la maintenance via l'article L-1224.1 du Code du Travail puisque le passage à Ampère se fera selon les mêmes modalités.

Afin de clarifier cette situation, SUD Lardy et la CGT Lardy vous invitent à assister à un débat/conférence avec Inès Meftah - Juriste en droit du travail, maître de conférences à l'Université de Strasbourg

**Mardi 23 mai 2023 à partir de  
12h00**

**Débat/Conférence :**

Passage à Ampère, L1224-1, transfert du contrat de travail : **comment défendre nos droits dans le cadre du démantèlement de Renault ?**

**Venez nombreuses et nombreux !**

**RDV au local des syndicats, bâtiment L71**